

AVOIR UN BÉBÉ PENDANT LA COVID-19

Félicitations aux futurs parents!

Avoir un bébé peut être une période excitante, intense ou stressante dans la vie.

Les hôpitaux et les centres de naissance de l'Ontario ont mis en place des politiques supplémentaires pour assurer votre sécurité et celle de votre bébé durant la COVID-19. Il est préférable de vous rendre à votre lieu de naissance prévu, où les prestataires de soins et vos dossiers de santé sont disponibles.

Les politiques peuvent être différentes à votre lieu de naissance et peuvent changer à mesure que la pandémie évolue. Votre santé et celle de votre bébé sont une priorité. Les hôpitaux et les centres de naissance sont sécuritaires. Votre équipe de soins de santé est là pour vous aider.

Voici quelques renseignements pour aider les futurs parents à savoir à quoi s'attendre :

Le lieu de naissance est déterminé par votre choix et de vos besoins médicaux.

Appelez ou consultez à l'avance le site web de votre lieu de naissance pour connaître leurs politiques. Renseignez-vous sur les modalités d'admission, le stationnement, la nourriture pour la personne de soutien, les articles à apporter, etc.

Si le fait d'accoucher pendant la pandémie de COVID-19 vous inquiète, parlez-en à votre prestataire de soins de santé. Discutez à l'avance de la gestion de la douleur et d'autres questions que vous pourriez avoir.

Pendant la pandémie, certaines procédures peuvent être différentes de ce à quoi vous vous attendez. Le meilleur plan de naissance est un plan souple qui encourage une naissance en bonne santé et réduit le risque de propagation du virus.

Vous pourrez peut-être rentrer chez vous plus tôt si vous et votre bébé allez bien.

Une fois à la maison avec votre bébé, entrez en contact avec des personnes qui peuvent vous soutenir. En cas d'isolement, de dépression ou d'anxiété, parlez-en à votre prestataire de soins de santé. Contactez votre bureau de santé publique pour connaître les services de soutien dans votre région. Vous trouverez votre bureau local ici : www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx.

Quelques conseils :

Trouvez une personne de soutien qui est en santé et n'a pas la COVID-19. Prévoyez une deuxième personne de soutien au cas où la première personne tombe malade.

Une fois à la maison avec bébé, trouvez un adulte en santé pour vous aider. Cette personne peut changer les couches, donner le bain et tenir le bébé.

Retrouvez plus d'informations sur www.nexussanté.ca.

AVOIR UN BÉBÉ PENDANT LA COVID-19

Information pour les personnes qui ont ou pourraient avoir la COVID-19 :

Un professionnel de la santé vous évalue à votre arrivée à votre lieu de naissance. Voici les directives générales pour les personnes qui ont ou pourraient avoir la COVID-19.

Il existe un faible risque que la COVID-19 puisse être transmise du parent au bébé pendant la grossesse. Ils peuvent également être infectés à tout moment par la suite par un contact étroit avec une personne infectée par le virus.

Vous devez porter un masque pendant votre travail. Vous devez également vous laver les mains souvent à l'eau et au savon ou utiliser un désinfectant pour les mains. Cela réduit le risque d'infecter votre personne de soutien, vos prestataires de soins et, après la naissance, votre bébé.

On pose des questions de dépistage de COVID-19 à votre personne de soutien à son arrivée au lieu de naissance. Si elle a ou a peut-être la COVID-19, elle ne peut pas assister à l'accouchement. C'est important de dire la vérité pour garder tout le monde en sécurité. Lisez le document "Soutien pendant l'accouchement".

Le fait d'avoir la COVID-19 n'est pas une raison suffisante pour changer votre plan de naissance, par exemple, pour déclencher votre travail ou pour accoucher par césarienne.

Votre bébé sera testé pour la COVID-19 après la naissance à l'aide d'un échantillon dans le nez ou la gorge.

Vous pouvez avoir votre bébé peau à peau si vous êtes suffisamment bien tous les deux.

Si vous prévoyez allaiter et que vous êtes en bonne santé, lisez le document "Nourrir votre bébé". Si vous êtes malade et choisissez de vous séparer de votre bébé pour réduire les risques, vos prestataires de soins peuvent vous aider à établir un plan.

Après la naissance, votre bébé peut être dans la même pièce que vous. Vous devez porter un masque en tout temps. Lorsque vous ne donnez pas de soins directs à votre bébé, vous devez demeurer à au moins deux mètres de lui.

Vous et votre bébé pourrez rentrer à la maison une fois que vous serez en bonne santé tous les deux.

À la maison, vous devez continuer à porter un masque en tout temps et garder une certaine distance lorsque vous n'avez pas à vous occuper directement de votre bébé. Il est important de bien vous laver les mains avant de donner des soins au bébé. Votre bureau de santé publique local peut vous donner plus d'information à ce sujet.

Restez en contact avec votre prestataire de soins de santé, surtout pendant les deux premières semaines après la naissance. Organisez une visite de suivi pour vous et votre bébé. Si vous n'avez pas de prestataire de soins de santé au moment de rentrer chez vous, contactez votre hôpital ou votre centre de naissance pour savoir où aller.